

**INFINITO**Version 5 / B
102000011064

1/8

Date de révision: 18.11.2010

Date d'impression: 18.01.2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	INFINITO
Code du produit (UVP)	06373046
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : daniel.goovaerts@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h) Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison	+32(0)70/245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)
Propamocarbe chlorhydrate (625 g/l), Fluopicolide (62,5 g/l)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Propamocarbe chlorhydrate	25606-41-1 247-125-9	Xi	R43	55,32
Fluopicolide	239110-15-7	N	R50/53	5,56

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

- S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.



INFINITO

Version 5 / B
102000011064

2/8

Date de révision: 18.11.2010
Date d'impression: 18.01.2011

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

|| En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du polyéthylène glycol 400 puis avec beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

|| Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et avaler du charbon médicinal activé. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Symptômes

Local:, Léthargie, Ataxie, Convulsions

Risques

Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Contre-indication : atropine.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

|| Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

|| Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

- Acide chlorhydrique (HCl)
- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
- Fluorure d'hydrogène
- Oxyde de carbone (CO)
- oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

|| Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
|| Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**INFINITO**Version 5 / B
102000011064

4/8

Date de révision: 18.11.2010
Date d'impression: 18.01.2011**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

- || Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- || Entreposer séparément les vêtements de travail.
- || Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- || Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.
- || Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- || Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

Mesures de protection

- || En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :
- || Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide
Couleur	beige
Odeur	type ester

**INFINITO**Version 5 / B
102000011064

5/8

Date de révision: 18.11.2010
Date d'impression: 18.01.2011**Données de sécurité**

pH	7 à 10 g/l (23 °C)
Point d'éclair	Sans objet; solution aqueuse
Température d'inflammabilité	420 °C
Densité	env. 1,13 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	dispersable
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 3,195 mg/l Durée d'exposition: 4 h Concentration atmosphérique maximale atteinte. Produit testé sous forme d'aérosol respirable.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation	Sensibilisant (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 6,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CL50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h

**INFINITO**Version 5 / B
102000011064

6/8

Date de révision: 18.11.2010
Date d'impression: 18.01.2011

Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
--------------------------------------	---

Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (Navicula pelliculosa) 0,63 mg/l Durée d'exposition: 72 h
--------------------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUOPICOLIDE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUOPICOLIDE, SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUOPICOLIDE, SOLUTION)

**INFINITO**Version 5 / B
102000011064

7/8

Date de révision: 18.11.2010
Date d'impression: 18.01.2011**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Etiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

|| Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Propamocarbe chlorhydrate
- Fluopicolide

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.



INFINITO

Version 5 / B
102000011064

8/8

Date de révision: 18.11.2010
Date d'impression: 18.01.2011

Information supplémentaire
Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

Numéro d'agrément Belgique 9650/B
Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) L01811-017
Classe de toxicité (Belgique) B

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.